

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varennes en Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe FOSSEPREZ.

## ORDRE DU JOUR :

- **Affouages 2023/2024**
- **Gouvernance artificialisation des sols**
- **Modification des statuts CCAM**
- **RPQS eau & assainissement 2022**
- **Mise en non-valeur**
- **Adhésion nouvelle commune au SENM**
- **Subventions école et collège**
- **Demande de subvention MFR de Damvillers**
- **Projet de réaménagement des places et route départementale**
- **Marché de voirie**
- **Prime inflation**
- **Questions et informations diverses**

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Loïc TABOUREAUX, Éric JACQUEMIN, Philippe FOSSEPREZ, Claude GAMBINI, Delphine PERIN, Michel GODARD, Denis DROUET, Pascal BARBORIN et Danièle MAYOT, Emilie COUTY.

Etaient représentés :

Anne-Sophie FOUCHARD par Delphine PERIN  
Karine BRUGNON par Philippe FOSSEPREZ  
Marie THILLY par Denis DROUET

Était absente non représentée :

Elodie KREBS.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, *Delphine PERIN* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Compte-rendu du conseil du 12/10/2023**

Lecture et Approbation du Compte Rendu du précédent Conseil Municipal.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **2. Affouages 2023-2024**

- Les parcelles retenues pour les affouages sont les numéros :  
17/18/22/23/24/25/28 et 33  
5/6 et 7  
Les garants sont Denis DROUET, Marie THILLY et Pascal BARBORIN.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **3. Gouvernance artificialisation des sols**

La région Grand Est a compétence en la matière de mise en place du schéma de ZNA (zone constructible ou non).

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la composition du groupe de travail.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **4. Modification des statuts de la CCAM- point 5 groupement de commande**

La demande de modification porte sur la prise de compétence pilotage de groupement de commande pour les communes.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **5. Rapport sur le prix et la qualité du service**

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

### **a) Eau**

Rendement du réseau de distribution : 55.44%  
Indice linéaire des volumes non comptés : 5.53 m3/km/jour  
Pertes en réseau : 5.42 m3/km/jour  
Taux d'impayés : 5.08%

### **b) Assainissement**

Volumes facturés en 2022 : 32 225 m3

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **6. Mise en non-valeur**

2 mises en non-valeur pour des montants de 20.47 € et 3.97 €.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## 7. Adhésion nouvelle commune au SENM

Le Syndicat d'Electrification du Nord Meusien (SENM) dispose de 2 compétences exercées au profit des communes et des particuliers :

- Electricité : le SENM agit au nom des communes comme autorité organisatrice de la distribution d'électricité, compétence qu'il a transférée à la FUCLEM. Il subventionne les branchements ou extensions ERDF.
- Eclairage public : le SEMN gère l'entretien, les dépannages et les investissements en matière d'éclairage public,

Demande d'adhésion de la commune de Vigneul sous Montmédy

**Vote : POUR à l'unanimité**

## 8. Subvention école et collège

**Ecole** : demande de subvention pour aider à financer un voyage de 2 jours à Paris afin de visiter les équipements olympiques. Ce voyage concernera les classes de CE à CM.

Le reste à charge est actuellement de 123 €/élève

L'association des petits écoliers de Varennes organisera des manifestations afin de diminuer le coût du voyage.

Le conseil propose 50 €/élève habitant Varennes. Cela concerne 21 élèves.

Collège : La demande concerne les élèves de 3<sup>ème</sup> pour un voyage en Irlande.

Le coût du voyage s'élève à 514 €/famille

Le conseil propose également 50 €/élève habitant Varennes. Cela touche 7 élèves.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## 9. Demande de subvention MFR de Damvillers

Une demande de subvention d'accompagnement est adressée par la MFR de Damvillers pour l'élève Timéo CHARPENTIER.

Il est proposé d'envoyer un dossier de demande de subventions comme pour toute autre association.

**Vote : 8 POUR**

## 10. Projet de réaménagement des places et route départementale

Suite au projet présenté le 05 décembre 2023, des modifications sont demandées :

- Devant chez Michel Godart : possibilité d'effectuer le rétrécissement plus en amont afin d'anticiper plus les ralentissements et le virage
- Eclairage
- Borne de recharge électrique

Coût prévisionnel : 387 739 € HT pour la place de l'hôtel de ville

573 599.40 € HT pour la place de l'église

**Vote : 13 POUR – 1 abstention**

## 11. Marché de voirie (Bordures et trottoirs)

Concerne Rue de la gare, rue du Houleux, Cour Antoine et  
8 réponses à l'appel d'offres pour des montants allant de 209 790€ à 229 329.08 € HT

La commission travaux s'est réunie afin d'étudier les propositions et a émis un avis concernant l'attribution du marché. Il est proposé de retenir Robin Constructions avec devis de 209 790 € HT.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **12. Prime inflation**

Possibilité de verser une prime aux agents de la Fonction Publique entre 300 et 800 € qu'ils soient contractuels ou non, à temps plein ou à temps partiel. L'indemnité devra être identique pour tous les agents.

Le conseil refuse la proposition, estimant que seuls les 4 agents à temps plein devraient percevoir cette prime.

Le conseil propose donc de verser une prime sous une autre forme (à définir) uniquement aux 4 agents à temps plein. Après en avoir échangé et proposé des montants allant de 400 à 650 €, le conseil a voté en majorité pour l'attribution d'une prime d'un montant de 500 €.

## **13. Informations diverses**

Concernant l'arrêté de péril pour une maison située Grande Rue, un expert est passé estimant que le péril n'est pas imminent.

Il faudra donc prendre un arrêté de péril non imminent.

Lecture par Monsieur le Maire d'un mail envoyé par une habitante de Varennes concernant son mécontentement par rapport à la non-possibilité d'étendre le centre aéré à toutes les vacances scolaires en utilisant les locaux de l'école primaire. Actuellement, les besoins en accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires ne concerneraient que très peu d'enfants. Clermont en Argonne propose déjà ce type d'accueil au besoin. L'éducation nationale a en projet de grouper soutien scolaire le matin et activités de loisirs l'après-midi. Il faudra donc attendre les directives ministérielles afin d'étudier des solutions.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h.

La Secrétaire,  
Delphine PERIN.

Le Maire,  
Philippe FOSSEPREZ.